ITEM 6 : SECURISATION DU PARCOURS DU PATIENT

<table>
<tr><td rowspan="2">Définitions</td><td>Parcours de soins</td><td colspan="2">= Organisation et coordination du juste enchaînement des compétences professionnelles (médicales, soignantes, sociales) dans la prise en charge d'un patient atteint d'une maladie chronique
- Bonnes pratiques de chaque professionnel
- Actions d'anticipation, de coordination et d'échanges d'information entre tous les acteurs impliqués dans la prise en charge des soins primaires (médecine générale), secondaires (médecin spécialisée en ville et en hôpital) et tertiaire (médecine de haute technologie, CHU)</td></tr>
<tr><td>Travail en équipe pluri-professionnelle</td><td colspan="2">= Echange d'informations autour d'un dossier
- Analyse concertée des besoins et prises en charge conformément aux recommandations
- Mise en relation des différents professionnels, mobilisation de compétences techniques ou non
- Permet : prise en charge optimale (prévention, soins, suivis), diffusion des bonnes pratiques
- Dispositifs ambulatoires : - Lieu unique : maison de santé pluri-professionnelle, centre de santé
- Regroupement virtuel : pôles de santé</td></tr>
<tr><td rowspan="5">Méthode de sécurisation du parcours patient</td><td colspan="3">1/3 des événements indésirables graves pourraient être évités par une meilleure coordination/communication des équipes (HAS).
Avantages du travail d'équipe :
- Barrière de sécurité contre les événements indésirables
- Facteur de qualité de la prise en charge du patient
- Facteur de santé et de bien-être au travail pour les professionnels
- Moyen de réponse collaborative et interdisciplinaire aux besoins du patient</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Protocole pluri-professionnel</td><td colspan="2">Protocole pluri-professionnel de soins de premier recours (PPSPR) : expression d'un consensus local et documenté concernant la prise en charge pluri-professionnelle d'un problème identifié
- Soins de 1er recours = soins ambulatoires de prévention, dépistage, diagnostic, traitement, orientation, suivi et éducation
- Elaboration par un travail en groupe restreint, comprenant au moins 1 représentant par profession impliquée, afin d'assurer une prise en charge optimale des patients concernés
- Comporte des messages clés, aide-mémoires, check-lists, aides à la prescription…
➞ Concerne tous les professionnels de santé</td></tr>
<tr><td>Enjeux</td><td>- Faciliter le travail en équipe
- Améliorer l'articulation entre soins de 1er et de 2ème recours
- Harmoniser les pratiques professionnelles
- Introduction des bonnes pratiques professionnelles dans le dossier patient partagé
- Permet de valider l'obligation de développement professionnel continu</td></tr>
<tr><td>Méthode</td><td>- Elaboration en utilisant la littérature, le travail en équipe et la gestion des risques
- Peut être aidé par un guide de rédaction d'un PPSPR publié par l'HAS :
. Discussion de la prise en charge optimale
. Détermination de ce qui devrait être fait, quand et où, par qui
. Formalisation courte simple facilement accessible en consultation
. - Suivi de la mise en œuvre : audit, suivi d'indicateurs…</td></tr>
<tr><td>Réunion de concertation pluri-disciplinaire (RCP)</td><td colspan="2">= Réunion collégiale regroupant des professionnels de santé de différentes disciplines dont les compétences sont indispensables pour prendre une décision accordant au patient la meilleure prise en charge selon l'état de la science actuel
- Doit comporter ≥ 3 médecins de spécialités différentes
- Initialement développé en oncologie, désormais pour toute maladie à prise en charge complexe
- Présentation et discussion du dossier du patient puis définition collective d'une prise en charge
- Rédaction d'un avis de RCP, soumis et expliqué au patient
➞ La participation régulière à une RCP peut valider une procédure de DPC</td></tr>
<tr><td>Listes de vérification (check-lists)</td><td colspan="2">- Inspiré du monde de l'aéronautique
- Sécurité du patient au bloc opératoire : facilite la communication entre les intervenants avec une diminution significative de morbimortalité post-opératoire. A adapter au contexte local et aux disciplines. 3 moments clés : avant induction anesthésique, avant incision, fin d'intervention
- Autres fiches développées pour des activités interventionnelles : endoscopie, KTC, chimiothérapie...</td></tr>
<tr><td>Réunion de morbi-mortalité (RMM)</td><td colspan="2">= Réunion d'analyse collective, rétrospective, de cas marqués par la survenue d'un événement indésirable lié aux soins (décès, complication ou tout événement qui aurait pu causer un dommage au patient) afin de mettre en œuvre des actions de prévention, de récupération ou d'atténuation
- Analyse constructive dans un climat de confiance, globale et systémique, prenant en compte les composantes organisationnelles, techniques et humaines
➞ Une RMM complétée par un temps explicite de formation peut valider une procédure de DPC</td></tr>
</table>

MALADIES ORPHELINES		
	Maladie orpheline = maladie de **prévalence < 1/2000**, soit < 30 000 malades en France - **6000 maladies orphelines** recensées en France - Pathologie le plus souvent grave, chronique et évolutive - Origine : **génétique** (80% des cas), **infectieuse, auto-immune** ou **inconnue**	
	Problèmes posés	- Difficulté et retard diagnostique par prévalence faible et défaut d'information des professionnels - Peu de spécialistes, de consultations ou de réseaux - Pas/peu de traitement disponible - Manque de financement pour la recherche (marché trop faible) - Sentiment d'injustice devant les soins des patients atteints - Trop petites populations de malades pour effectuer des études de bonne qualité
	Médicament orphelin	- **Réglementation spécifique** pour promouvoir le développement de l'industrie pharmaceutique malgré une rentabilité faible (petite population à traiter)
	Outils	- **Financements spéciaux** : téléthon… - **Associations de malades** - **Développement de réseaux spécialisés** : centres de référence, centre de compétence - **Observatoire des maladies rares** (orpha.net) : créé par l'INSERM et la direction générale de santé pour informer les patients, familles et professionnels, avec un annuaire d'associations de malades et des références de consultations spécialisées